

PRINCIPES DE TRAVAIL ÉLÈVES

1. J'apprends mes leçons avant de faire mes exercices ;
2. Je me présente en classe en ayant fait le travail demandé ;
3. J'apporte le matériel nécessaire ;
4. Je réponds avec des phrases complètes, à l'écrit comme à l'oral ;
5. Je soigne l'écriture et la présentation de tous mes travaux écrits.

Le respect de chacun de ces principes est indispensable à la réussite scolaire

Quelques explications et précisions :

1. Un exercice est l'application d'une leçon. Comment faire l'exercice si l'on n'a pas au moins compris la leçon ?
2. Le travail donné permet de préparer la leçon ou le devoir suivant. Qui peut réussir sans préparation ?
3. La possession du matériel est nécessaire pour travailler sereinement et efficacement.
4. Apprendre à répondre avec des phrases complètes est une préparation indispensable aux examens.

Afin que cette habitude se prenne très vite, l'évaluation tiendra compte de la rédaction ou de l'expression orale. Une partie de devoir ou d'interrogation pourra être non notée.

5. Un travail mal présenté, difficile à lire, sera fortement pénalisé (perte de plusieurs points à un examen)

La note d'un devoir mal écrit ou mal présenté pourra être réduite de 1 à 3 points.

Un travail non fait ou un matériel oublié peut faire, au regard du règlement intérieur l'objet d'une punition voire d'une sanction.

Date et signature des parents :

Date et signature de l'élève :